

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 9 mai, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard LENEVEU, Maire.

DATE DE CONVOCATION  
28/04/2023

DATE D'AFFICHAGE  
28/04/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
27
PRÉSENTS
23
VOTANTS
23

Étaient présents

M. Gérard LENEVEU, M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, Mme Sara ROUZIÈRE, M. Bruno LECŒUR, Mme Monique BOBLIN, M. Bernard LELAIZANT, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Catherine SIBBILLE, Mme Josette ALDROVANDI, M. Abdellah FAWZI, M. Didier HERGAS, Mme Patricia FREIDOZ, M. Christophe BISSEY, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ (arrivé à 18h45, après le vote du point n° 4), Mme Magali LE BLAIS, Mme Edith LE ROUX, Mme Naïma ANNOUCHE, M. Frédéric LACOUR (arrivé à 18h45, après le vote du point n° 4), M. Nicolas RICHTER.

Absent(s) excusé(s)

Absents non excusés

Mme Isabelle PIERRE  
M. Nicolas DURAND

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis BOISSÉE

---

Délibération n° 23.05.09/04

Objet / Personnel municipal / Modification du tableau des effectifs n° 2

---

Monsieur Damien de WINTER, premier Adjoint au Maire en charge de la commission du Personnel, expose aux membres du Conseil Municipal qu'il conviendrait d'entreprendre une modification du tableau des effectifs.

En effet, Monsieur de WINTER indique que suite au départ d'un agent du service comptabilité-finances, un recrutement afin de pourvoir le poste sera effectif au 1<sup>er</sup> juin 2023.

De plus, suite à la fin d'un détachement, dans le cadre d'une promotion, le tableau des effectifs de la commune doit être actualisé en conséquence.

Il précise également qu'il est nécessaire de prendre en compte les promotions internes pour l'année 2023, statuées par le Centre de Gestion du Calvados (CDG 14) le 31 mars dernier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

**CONSIDÉRANT** le départ d'un agent en mutation et le recrutement entrepris afin d'assurer son remplacement,

**CONSIDÉRANT** la fin d'un détachement dans le cadre d'une promotion interne,

**CONSIDÉRANT** les promotions internes pour l'année 2023,

**APPROUVE** la création :

- d'un poste de Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet,
- d'un poste de Rédacteur Territorial, à temps complet,
- d'un poste d'un Agent de maîtrise, à temps complet,

Et

**APPROUVE** la suppression :

- d'un poste d'Adjoint administratif, à temps complet,
- d'un poste d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet,
- d'un poste d'un Adjoint d'animation, à temps complet.

**DIT** que la date d'effet de cette disposition est fixée au 1<sup>er</sup> juin 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,  
Jean-Louis BOISSÉE

Le Maire,  
Gérard LENEVEU

